

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 octobre 2024 19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

RC/CR

N° 003174

Direction Générale des Services -Renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2024-2027

Publié le :

VOTES POUR: 29

VOTES CONTRE: 0

ABSTENTION(S): 0

Le 08 octobre 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 octobre 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller SANTONI Mme Dominique (Conseillère municipale), municipal), Mme Laurence Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION: Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET

ABSENTS EXCUSÉS: M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

ABSENTS: M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Suite à la réforme des rythmes scolaires instaurée par le décret du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la ville d'Apt a adopté son Projet Éducatif de Territoire (PEDT) par délibération n°1854 du conseil municipal du 2 juin 2015, pour une durée de trois ans.

Ce PEDT a été modifié suite au changement de l'organisation du temps scolaire (OTS), validé par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) le 7 juillet 2017. Un avenant au PEDT a été signé par les différents partenaires, à savoir la directrice de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le préfet et le DASEN, le 4 décembre 2017. Cet avenant précisait les modalités de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les horaires scolaires et le Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Pour rappel, cet avenant prévoyait une fin du temps scolaire à 16h30 chaque jour, avec des activités périscolaires organisées après cette heure. Il prévoyait également l'ouverture des accueils de loisirs les mercredis, de 7h30 à 18h.

Le PEDT a été renouvelé pour une durée de trois ans avec l'intégration du projet « Plan Mercredi », par délibération n° 002797 du 14 décembre 2021.

Le PEDT et le Plan Mercredi actuellement en vigueur sont arrivés à échéance et il est donc nécessaire de renouveler ces dispositifs pour une nouvelle période de trois ans.

Le Plan Mercredi est principalement centré sur les activités des accueils de loisirs périscolaires du mercredi, destinées aux enfants des écoles primaires. Cependant, il inclut également des activités organisées pendant la pause méridienne et après les cours les autres jours de la semaine.

Le PEDT 2024-2027 s'articule autour de quatre grands axes prioritaires :

- Favoriser l'inclusion et la réussite scolaire.
- Assurer l'épanouissement et le développement des enfants.
- Promouvoir l'accès à la culture pour tous.
- Soutenir le développement durable et la citoyenneté.

Les orientations principales du PEDT sont :

- Maintenir l'organisation du temps scolaire à la semaine de 4 jours, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, conformément au décret du 27 juin 2017 (dérogation validée le 7 juillet 2017 par le directeur académique des services de l'éducation nationale).
- Continuer à proposer des activités périscolaires et de l'accompagnement à la scolarité après 16h30 dans le cadre des accueils de loisirs, en incluant des intervenants associatifs et des professeurs des écoles.
- Garantir la qualité pédagogique des accueils de loisirs sur tous les temps périscolaires, notamment en prenant soin de différencier les missions des agents techniques d'entretien de celles du personnel ATSEM dans les accueils de loisirs maternel.
- Renforcer la promotion de l'accès à une culture inclusive.
- Création d'un Point d'Information Jeunesse (PIJ) en lien avec la démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG).
- Veiller au respect de la charte de bon usage des locaux municipaux par l'éducation nationale et le service animation jeunesse.
- Reconduire le plan Mercredi.

 Engager la ville d'Apt, en collaboration avec la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dans l'obtention du Label 100% Éducation Artistique et Culturelle (EAC), et viser la labellisation « Objectif 100% EAC » visé en 2016 par le Haut Conseil de l'Éducation artistique et culturelle, en assurant la généralisation d'un parcours artistique et culturel structurant et de qualité pour chaque élève, chaque année.

LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve le renouvellement du PEDT 2024 - 2027 ainsi que le projet plan mercredi.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE M. Yannick BONNET LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY